



Rubrique: Autres appels aux créanciers relevant du droit des sociétés

Sous-rubrique: Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus

Date de publication: SHAB 03.04.2023, **Publication répétée:** 04.04.2023, 05.04.2023

Date de fin de visibilité prévue: 03.04.2026

Numéro de publication: SR01-0000008628

Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus Vitol Coal SA avec Vitol Holding SARL

1. Publication

Organisation transférante:

Vitol Coal SA
CHE-113.638.129
Place des Bergues 3
1201 Genève

Organisation reprenante:

Vitol Holding SARL
CHE-103.125.590
Place des Bergues 3
1201 Genève

Publication de la fusion dans la FOSC: 31.03.2023

Remarques juridiques:

Appel aux créanciers suite à une fusion (Art. 25 al. 2 LFus).

Les créanciers des entités qui fusionnent peuvent, dans le délai imparti, produire leurs créances et exiger des sûretés de l'entité reprenante.

Délai : 30.06.2023 (3 mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets juridiques)

Point de contact:

HOUSE ATTORNEYS SA
Réf. : AC
route de Frontenex 46
1207 Genève